



© Arnaud Vanelle

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15/22 MARS 2020

Pascal THÉVENOT

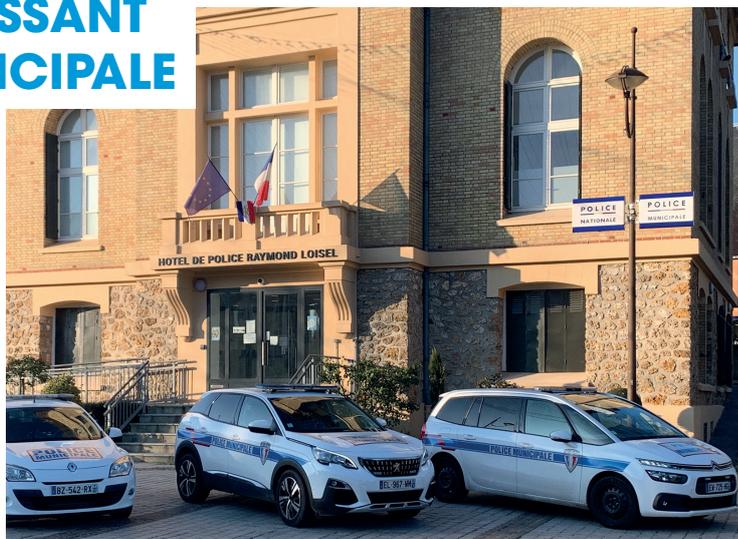
FAÇONNONS
VÉLIZY
POUR L'AVENIR

Notre sécurité, une préoccupation au quotidien

Vélizy-Villacoublay est réputée comme une ville calme où il fait bon vivre. Les moyens déjà déployés seront renforcés par de nouvelles actions pour assurer la sécurité de tous.

UN HÔTEL DE POLICE RÉUNISSANT POLICE NATIONALE ET MUNICIPALE

L'hôtel de police, ouvert en 2018, a permis de quadrupler nos effectifs en regroupant la police municipale, la police nationale et un centre de supervision vidéo. Avec l'ouverture de l'hôtel de police moderne et la fermeture du commissariat insalubre, chaque Vélizien peut de nouveau être reçu rapidement par un policier national pour déposer plainte 5J/7.



+ Les rondes de la police municipale ont été étendues jusqu'à 2 heures du matin, contre 19h avant 2014.



DES RÉSULTATS CHIFFRÉS

27 policiers (contre 6 en 2014) soit 1,2 policier pour 1000 habitants au lieu de 0,5 en moyenne pour des villes équivalentes en France.

L'augmentation des effectifs a permis :

72 interpellations au lieu de 19 en 2014

217 secours à personne au lieu de 36 en 2014

et **130 résolutions** d'enquête suite à l'exploitation de la vidéo, à la demande du parquet, contre aucune en 2014, la vidéo étant inexploitable.



FAÇONNONS VÉLIZY
POUR L'AVENIR



NOTRE SÉCURITÉ RESTERA UNE PRIORITÉ

- Création d'une patrouille supplémentaire de 6 policiers municipaux pour renforcer les patrouilles de nuit.
- Investissement dans une nouvelle génération de caméras et de détecteurs de bruit pour dissuader et intervenir plus vite en cas de flagrant délit.
- L'**intelligence artificielle** permettra une meilleure analyse des images et de la détection de mouvements suspects.
- Déploiement du dispositif **Véliziens vigilants**, pour développer la vigilance et la solidarité entre voisins.
- Poursuite des **actions de prévention** : lutte contre les violences faites aux femmes, harcèlement scolaire, prévention des risques liés aux écrans et à l'utilisation des réseaux sociaux...
- Bannir du parc social et de la SEMIV les locataires responsables de troubles ou condamnés pour activités délictueuses ou criminelles.

UN ENVIRONNEMENT PROPICE AUX PIÉTONS

- Renforcement des zones 30km/h pour mieux les faire respecter.
- Création de trottoirs dans le quartier des provinces.
- Sanction financière systématique pour les déchets sauvages, canins et mégots. 150 euros pour les frais de nettoyage.



Création de passages piéton lumineux et plus sécurisés.

UNE JUSTE PLACE POUR LA VOITURE

- Généralisation du **stationnement intelligent** mis en place à Mozart avec l'**application UP** pour trouver la place la plus proche et supprimer les voitures ventouses.
- **Nouveau dispositif de verbalisation pour sanctionner davantage** les voyous de la route : feux tricolores et stop non respectés, circulation sur les trottoirs.
- Poursuite de la gestion des feux tricolores par l'intelligence artificielle pour fluidifier le trafic.

+ Vélizy-Villacoublay conserve sa particularité avec la gratuité de ses stationnements en surface.

VENEZ ÉCHANGER AVEC NOUS

- Ecole Rabourdin - 3 février - 20h
- Ecole Buisson - 6 février - 20h
- Ecole René Dorme - 24 février - 20h
- Ecole Mermoz - 25 février - 20h
- Ecole Mozart - 27 février - 20h
- Ecole Jean Macé - 2 mars - 20h
- Ecole Fronval - 4 mars - 20h
- Ecole Exelmans - 5 mars - 20h
- Salle Ravel 12 mars - 20h

Imprimerie Grillet - Ne pas jeter sur la voie publique

POUR SUIVRE LA CAMPAGNE

@pascalthevenot@fva-velizy.fr f Pascal Thevenot @PascalThevenot www.fva-velizy.fr



JE SOUTIENS PASCAL THÉVENOT

Merci de bien vouloir retourner ce coupon à FVA - 2 rue de la division Leclerc 78140 Vélizy-Villacoublay

Nom : Prénom : Adresse :
Téléphone : Courriel / Mail :

- Apporte mon soutien à la liste conduite par Pascal Thévenot
- Accepte de voir mon nom publié dans son comité de soutien
- Souhaite m'inscrire à la lettre d'information électronique relative à la candidature de Pascal Thévenot et accepte que mes données soient utilisées à cette fin.
- Apporte ma contribution au financement de sa campagne électorale

Chèque à l'ordre de Jean-Marc Lachatre, mandataire financier de Pascal Thévenot élections municipales 2020.

Article L52-8 : réglementation des dons. Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600€. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services et autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 € consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20% du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15.000€ en application de l'article L 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou des aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger.